

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Décret du 13 septembre 2006 portant reconnaissance d'une fondation comme établissement d'utilité publique

NOR : *INTA0600175D*

Par décret en date du 13 septembre 2006 :

Est reconnue comme établissement d'utilité publique la fondation dite « Institut du cerveau et de la moelle épinière (ICM) », dont le siège est à Paris.

Sont approuvés les statuts (1) de cette fondation.

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du lieu du siège social.